



Nous avons reçu plusieurs demandes d'informations complémentaires concernant les indemnités des élus. Voici donc quelques éclaircissements.

INDEMNITES DES ELUS D'ESPONDEILHAN – MANDAT 2020/2026

Conformément à l'Article L 2123 et 2124 du code général des collectivités territoriales applicable au 1^{er} janvier 2020, l'Etat a souhaité revaloriser les indemnités des élus en donnant un coup de pouce tout particulier aux petites communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette revalorisation est faite afin de reconnaître le travail des élus à une plus juste valeur.

Des barèmes ont été établis par strate de population.

Concernant Espondeilhan, la strate de population prise en considération est celle de + de 1 000 habitants.

Soit une indemnisation brute de : pour le Maire 2 006.93€ pour les Adjoints 770.10€

En 2014, les indemnités étaient calculées sur une strate de population de 500 à 999 habitants.

Soit une indemnisation brute de : pour le Maire 1 205.71€ pour les Adjoints 320.88€

Pour être comparable, si lors du mandat précédent la population avait été supérieure (comme à ce jour), de 1 000 habitants, les indemnités auraient été de : pour le Maire 1 634.63€ pour les Adjoints 627.24€

Pour rappel, les barèmes de population retenus sont ceux de la date de début de mandat et restent fixes pour toute la durée de la prise de fonction.

En conclusion :

	500 à 999 habitants	+ de 1 000 habitants	+ de 1 000 habitants en 2020
2014	Indemnité du Maire : 1 205.71 € Brut Indemnité des Adjoints : 320.88 € Brut	Indemnité du Maire : 1 634.63 € Brut Indemnité des Adjoints : 627.24 € Brut	
2020			Indemnité du Maire : 2 006.93 € Brut Indemnité des Adjoints : 770.10 € Brut

En se basant sur la même strate de population, l'Etat a donc accordé aux élus une augmentation de l'indemnité :
du Maire + 372.30€ Brut des Adjoints + 149.86€ Brut

Incidence annuelle sur le budget de la Commune :

Le Maire : + 4 467.60€ Brut

les 4 Adjoints : + 6 857.28€ Brut

Soit une montant global de : + 11 324.88€ pour la Commune

Une Réunion Publique pour présenter les Finances de la commune et l'évolution de la ZAC devait être organisée fin septembre début octobre.

Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'organiser une telle réunion.

Une réunion plus tardive permettra de vous présenter le bilan du budget au 31 décembre 2020 pour permettre d'avoir une vue précise sur une année complète.